

Mandé à Paris pour recevoir les instructions royales, il rapporta de son entretien avec Louis XVIII ces paroles qu'il redit aux électeurs :

« Trop d'agitations ont malheureusement troublé la France, elle a besoin de repos ; il lui faut, pour en jouir, des députés attachés à ma personne, à la légitimité et à la Charte, mais surtout modérés et prudents. Votre département m'a donné déjà de grandes preuves d'amour et de fidélité : j'en attends un nouveau témoignage dans le choix que les électeurs vont faire. Dites-leur que c'est un bon vieillard qui leur demande de rendre ses derniers jours heureux par le bonheur de ses enfants. »

Ces mots résumaient tout un programme, et ce programme, qui résumait lui-même la vie entière de Ravez, fut accueilli par un enthousiasme unanime qui le proclama député.

Ravez quitta Bordeaux, pour se rendre à la Chambre, mais il était déterminé à revenir à la barre après la session. On le pressa longtemps en vain d'accepter les fonctions publiques : il préférerait les principes fixes du droit aux vicissitudes agitées de la politique, et l'indépendance de sa profession au prestige des honneurs.

Le Roi, cependant, attachait un si haut prix à sa coopération politique, qu'en le nommant sous-secrétaire d'Etat, il écrivait à M. de Cazes :

« En nommant M. Pasquier ministre de la Justice, j'ai nommé M. Ravez sous-secrétaire d'Etat au même département. Ma joie de ce dernier choix ne sera complète que lorsque je serai sûr de l'acceptation de M. Ravez. Je ne saurais prévoir un refus de sa part, je connais trop son zèle pour mon service ; d'ailleurs, il ne supporterait pas l'idée que la France pût lui dire un jour : le Roi avait fait le meilleur choix possible, vous seul, M. Ravez, en avez em-